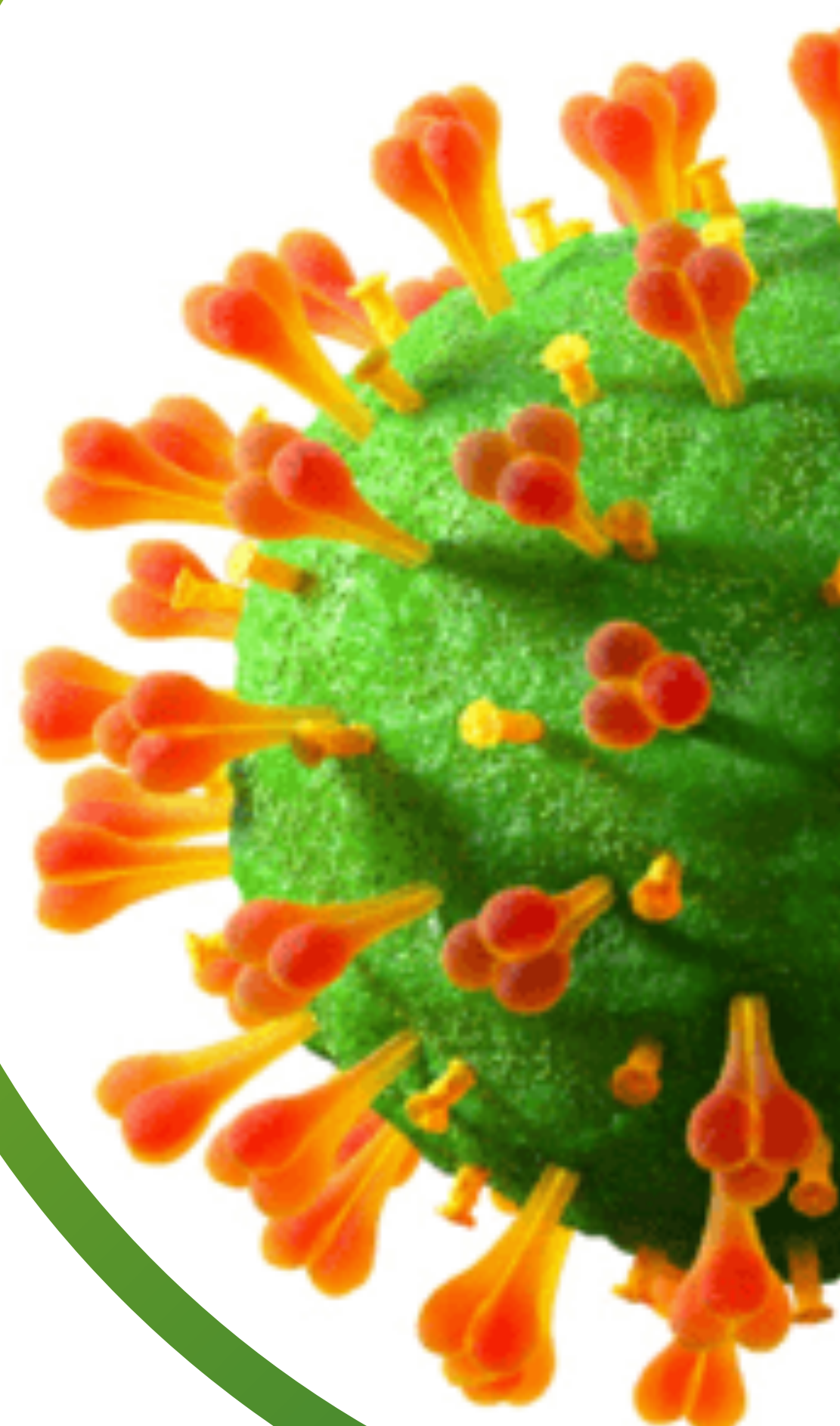


Des collectes dédiées aux

Textiles sanitaires et équipements de protection individuels



IMAGINONS ENSEMBLE
UN MONDE PLUS RESPONSABLE



CONTACTEZ-NOUS SUR
CONTACT@ECO-ACTION-PLUS.FR

www.eco-action-plus.fr | 6, rue Gustave Eiffel, 29860 Bourg Blanc | 02 98 40 00 57

Un service sécurisé, pour une situation exceptionnelle

Coronavirus
COVID-19

A ce jour, les consommations d'équipements de protection individuelle (EPI) sont de 5 à 10 fois supérieurs aux volumes d'avant la crise du COVID...

Eco Action Plus s'engage dans la collecte et le traitement de vos déchets sanitaires. En effet, la forte consommation des équipements de protection individuelle (EPI) génère énormément de déchets et de pollutions par la même occasion.

Notre service vous permet d'assurer une collecte de vos EPI (en tant que déchets dangereux) dans le cadre d'un traitement sécurisé associée à une traçabilité avec un certificat de destruction.

La pollution due à la surconsommation des équipements de protection individuelle (EPI) est un phénomène qui prend de l'ampleur depuis le confinement. Et certains citoyens ignorant (souvent par confusion) que les gants, masques et flacons de désinfectant doivent être préemballés dans de petits sacs, puis jetés dans les sacs à ordures classiques, de nombreux déchets se retrouvent dans la nature.

Information collecte des déchets



Coronavirus
COVID-19

Enfermez vos mouchoirs, masques chirurgicaux et tous les textiles sanitaires dans un sac en plastique.

Jetez-le **dans le collecteur à EPI**

Ces déchets ne doivent pas être jettés dans la poubelle à couvercle jaune, déchets recyclables

Notre gamme de contenants

Caractéristiques

Capacité de stockage 50L

Système d'ouverture à pédale

Fabriqué en France



Tarif du passage entre 45€HT et 125€HT

Coût de traitement à raison de 3.20€HT/kg

Se protéger, c'est aussi protéger les autres

Consignes renforcées lors des tournées

Nos collecteurs ont pour obligation le port d'un masque FFP2 en cas d'intervention sur votre site



Nos collecteurs doivent impérativement être équipés de gants de protection en cas d'intervention sur votre site



La signature du bon d'enlèvement est interdite. Une photo d'un contact sur site ou de l'enseigne sera prise et c'est cette même photo qui fera foi dans le cadre de l'enlèvement.



COVID19

**éc
acti**  **n⁺**

IMAGINONS ENSEMBLE
UN MONDE PLUS RESPONSABLE

02 98 40 00 57

www.eco-action-plus.fr